MAIRIE D'AZAY-LE-BRÛLÉ 79400 (Deux-Sèvres)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**a** 05.49.06.58.75 L'an

L'an deux mille vingt-quatre, Le 10 septembre à 20 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,

Dûment convoqué le 3 septembre 2024, S'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents: Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,

Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,

Nombre de conseillers Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD, Municipaux en exercice : 17 Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU, Bertrand QUINTARD et

Présents : 14 Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Votants: 14 Absents excusés: Éric MILLET, Cécile THOMAS et Thibault BONNANFANT

(dont 0 mandat) Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent

Affiché le 12 septembre 2024 délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 32 (délibération n° 2024-09-02)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n° 2024-04-02 en date du 30 avril 2024 sollicitant l'aide du conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du fonds de solidarité pour un montant de 20 000 € pour les travaux de voirie sur la voie communale n° 32 allant de la route départementale n° 8 à Verrière,

Considérant que le devis des travaux est estimé à 69 317,75 € HT et non à 64 137,95€ HT initialement prévu,

Considérant que le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 3 881,79 € au lieu de 3 591,73 € HT initialement prévu,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du fonds de solidarité pour un montant de 25 469,86 € et la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours pour un montant de 22 500 €, pour la réalisation des travaux de voirie de la voie communale n° 32 de la route départementale n° 8 à Verrière selon le plan de financement ci-dessous et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

## Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	3 881,79	Communauté de communes	22 500,00	30,74 %
Travaux	69 317,75	Fonds de solidarité départementale	25 469,86	34,80 %
		Commune	25 229,68	34,46 %
Total	73 199,54	Total	73 199,54	100,00 %

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Maire, Jean-François RENOUX La secrétaire de séance, Virginie FAVIER